

# Les patrons auxerrois face au Front populaire

Jean-Charles GUILLAUME

On connaît assez bien au niveau national les quelques dizaines de grands patrons, maîtres du pouvoir économique, qui pesèrent de tout leur poids sur les destinées de la société française et sur lesquels se brisèrent à plusieurs reprises les espérances de la gauche<sup>1</sup>. Mais qu'en était-il à Auxerre (24 282 habitants), petite « ville de préfecture » située à 170 kilomètres au sud-est de Paris ?

Le 26 avril 1936, les trois candidats du Front populaire obtiennent à Auxerre 66,8% des voix aux élections législatives (vs 60,1% au 1<sup>er</sup> mai 1932) : Jean-Michel Renaitour, maire, est élu dès le premier tour. Les patrons auxerrois accueillent avec circonspection cette victoire des partis de gauche : d'un côté, ils éprouvent « une certaine émotion à l'idée qu'ils vont bientôt être maintenant gouvernés par des collectivistes et des internationalistes »<sup>2</sup> ; de l'autre, ils se rassurent en constatant que « les partis chargés des responsabilités du pouvoir font preuve de prudence<sup>3</sup> ».

Un mois et demi plus tard, Auxerre est en ébullition : le mouvement revendicatif y est tardif, ample et large. Le Front populaire est pour les patrons « un moment de peur sans précédent, celui du désordre et du chaos, de l'entrave à la propriété privée, voire du complot ourdi de l'étranger »<sup>4</sup>.

Deux ans et demi plus tard, le calme dans la même ville est presque complet. Lors de la grève générale du 30 novembre 1938, les perturbations sont limitées aux fabriques de couleurs Lechiche et de charrues Crépain et aux ouvriers du bâtiment occupés à la construction de la Maison du Peuple de la rue Joubert. Guilliet, qui a licencié massivement durant l'été et l'automne 1936, saisit l'occasion pour annoncer que son personnel travaillera désormais 45 heures par semaine. Les patrons retrouvent largement la sérénité après avoir gagné leur « bataille de la Marne »<sup>5</sup>.

Comment les patrons auxerrois réussissent-ils à reprendre leur destin en main ? Formés à la collaboration de classes, ils réussissent à se réorganiser et à trouver des alliés dans les syndicats non cégétistes et les partis politiques au centre et à droite de l'échiquier politique.

## Des patrons portés à la collaboration de classes

Les patrons auxerrois sont le plus souvent de petits patrons. Ils ont une culture républicaine modérée et des pratiques paternalistes et sont durement frappés par la crise. Ils peuvent être caractérisés par quelques statistiques et quelques exemples dégagés.

Beaucoup sont des isolés. À Auxerre en 1936, les 1 300 patrons de l'industrie et du commerce emploient 4 700 salariés. La moitié d'entre eux sont des *isolés* qui n'emploient aucun salarié. Dans l'autre moitié, formée par des *chefs d'établissement*, près de 90% en emploient moins de 10. Leurs entreprises sont individuelles ou en nom collectif, rarement anonymes. Ils sont tenus personnellement et solidairement pour responsables de toutes les dettes sociales et n'ont rien de commun avec les « 200 familles ».

Le milieu patronal est un milieu relativement ouvert. La part des patrons ayant la même situation que leur père est relativement faible : 25% chez les artisans, 34% chez les petits commerçants, 27% chez les chefs d'établissements. L'ouverture aux autres catégories sociales est donc forte : la part des patrons ayant un père *agriculteur* (respectivement 31%, 18% et 23%) et celle ayant un père *ouvrier* (23%, 13% et 17%) sont fortes. Les épouses des patrons sont surtout des filles

---

1 Jean Garrigues, *Les patrons et la politique, de Schneider à Seillière*, Paris, Perrin, 2002, Quatrième page de couverture.

2 « Le confusionnisme », *La Liberté de l'Yonne*, 10 mai 1936.

3 « Avant la prise du pouvoir », *La Liberté de l'Yonne*, 17 mai 1936.

4 Jean Vigneux, *Histoire du Front populaire, L'échappée belle*, Tallandier, Paris, 2016, p.8.

5 Simone Weil, « Lettre à Auguste Detœuf, *Nouveaux cahiers*, 15 décembre 1937, in *La Condition ouvrière*, Paris, Gallimard, 1951, p.151.

d'agriculteurs. L'endogamie est assez forte, mais pas écrasante. L'horizon ouvrier n'est jamais loin. Les chefs d'établissement sont les plus éclectiques dans le choix de leurs épouses<sup>6</sup>.

C'est aussi un milieu qui connaît un fort renouvellement permanent. Auxerre aspire les populations voisines attirées par un solde naturel négatif pour les refouler sur la capitale<sup>7</sup>. De ce fait, les patrons sont en fait formés de deux ensembles : d'un côté, un petit noyau stable d'une cinquantaine de familles qui sont dans le même secteur d'activité depuis au moins trois générations ; de l'autre, une large majorité extrêmement mobile et instable : de 1900 à 1920, 38 établissements (4 % de l'ensemble) changent de tenanciers chaque année. Plus de 80 % des établissements de 1939 étaient tenus vingt ans auparavant par un patentable extérieur à la famille<sup>8</sup>. Les activités artisanales et commerciales demeurent un moyen de sortir de la condition paysanne ou ouvrière et de changer de monde sans quitter un univers familial<sup>9</sup>. Beaucoup de boutiquiers originaires de la campagne ou des classes pauvres de la ville n'exercent leur métier qu'en attendant l'opportunité de trouver une « bonne place » à Paris. De même, à un niveau plus élevé, les enfants des élites patronales cherchent à s'introduire dans la bourgeoisie parisienne où ils embrassent des carrières de techniciens, de fonctionnaires et de gestionnaires, plus rémunératrices et en réalité plus prestigieuses. Tous espèrent profiter de l'ascenseur social mais craignent le déclassement : la part des manœuvres ou ouvriers chez les fils est de 37 % chez les artisans, 33 % chez les petits commerçants et 26 % chez les chefs d'établissements<sup>10</sup>.

Il existe à Auxerre des patrons, mais pas de patronat. Celui-ci ne se définit pas seulement comme l'ensemble des patrons, mais aussi comme un groupe social mobilisé capable d'exercer une influence dans la société et dans l'État<sup>11</sup>. Bien loin de former un bloc homogène, le patronat est traversé de multiples lignes de fractures : selon les secteurs (industrie, commerce, services, etc.), l'ancienneté et la taille des entreprises, la nature du marché (local, régional, national ou international), la place dans le système productif (sous-traitant ou donneur d'ordres), la forme de contrôle (familial, dispersé, etc.), etc. Ainsi, selon le degré d'instruction, artisans et petits commerçants n'ont en majorité qu'un niveau primaire, alors que près de deux chefs d'établissements sur cinq ont au moins un niveau secondaire. Les patrons auxerrois ont des préoccupations purement corporatives. Ils ne prendront conscience de leur unité qu'après la crise de mai-juin 1936 :

« Les récents événements n'ont que trop souligné, en effet, les graves inconvénients qui résultaient du défaut de cohésion entre les organisations patronales. La dispersion de leurs efforts et, il faut bien le dire, leur particularisme, ont souvent nui – quand ils ne l'ont pas compromis – au succès de leur action<sup>12</sup>. »

Presque tous les patrons d'Auxerre ont pris part à la Grande Guerre, au front ou à l'arrière pour les plus âgés ou les plus fragiles. Beaucoup ont été blessés au moins une fois. Tous ont vécu une « expérience commune à la grande majorité de la population » et « communiqué dans l'espoir d'une victoire chèrement acquise<sup>13</sup> ». Ayant découvert la fraternité des tranchées, les Croix de feu<sup>14</sup> comme Jean Moreau, Jean Nicolas et André James estiment « nécessaire de mettre en relief le

---

6 Charles Bettelheim et Suzanne Frère, *Une ville française moyenne : Auxerre en 1950. Etude de structure sociale et urbaine*, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1950, p.121, 128, 133, 190.

7 En 1946, un quart seulement des habitants d'Auxerre recensés sont originaires de la commune. 8% sont Auxerrois depuis deux générations. 8% des couples sont constitués de conjoints nés tous deux à Auxerre, C. Bettelheim et S. Frère, *Auxerre en 1950, op. cit.*, p.259. Ce schéma est conforme à celui des villes françaises, Pierre Barrère, Micheline Cassou-Moubat, « Petites villes et villes moyennes », *Les villes françaises*, Masson, 1980, p.97-115.

8 Jean-Charles Guillaume, « Le nombre de patentés à Auxerre de la Révolution au premier choc pétrolier (1791-1972) », *BSSY*, 17<sup>e</sup> vol., Année 2011/1, p.27-32.

9 Jean-Pierre Rocher, « Une entreprise familiale de mécanique et machines agricoles : les Ets Rocher à Auxerre », *BSSY*, t.126, 1994, p.167-192.

10 C. Bettelheim et S. Frère, *Auxerre en 1950, op. cit.*, p.127.

11 Jean-Claude Daumas, « Introduction », *Dictionnaire historique des patrons français*, en collaboration avec Alain Chatriot, Danièle Fraboulet, Patrick Fridenson et Hervé Jolly, Flammarion, 2010.

12 « Le rassemblement patronal et le Comité national d'entente du commerce et de l'industrie », *La Liberté de l'Yonne et Le Bourguignon*, 5 septembre 1936.

13 Serge Bernstein et Jean-Paul Thomas, « Introduction », *Le PSF, un parti de masse à droite, 1936-1940*, CNRS Editions, Paris, 2016, p.12-13.

14 Voir François de la Rocque, *Service public*, Paris, Grasset, 1934. Voir aussi *Vingtème Siècle*, Revue d'histoire, Presses de Sciences Po : Michel Winock, « Retour sur le fascisme français, La Rocque et les Croix-de-Feu », 2006/2 (n° 90) ; Robert Soucy, « Enjeux - La Rocque et le fascisme français, Réponse à M. Winock », 2007/3 (n° 95).

caractère de ceux qui, par l'exemple de leur vie, ont été, dans le cadre où les circonstances les avaient placés, les dignes continuateurs de la vertu française » et aiment « se pencher sur cette terre de France, source de toutes les énergies, nourricière de toutes les vertus »<sup>15</sup>. Ils veulent en transmettre la « bonne nouvelle » aux plus jeunes générations, pour enseigner un bien commun au-delà du sacrifice patriotique. Le modèle revendiqué est celui du peuple des poilus, et non d'une camaraderie de guerrier d'élite, de type « corps franc » ou *Arditi*.

Auxerre fait partie d'un « beau pays si passionnément républicain »<sup>16</sup>. C'est là que le 1<sup>er</sup> juin 1874, Gambetta, en présence de Charles Lepère et de Paul Bert, annonça un programme centré sur la défense de la petite propriété contre les « gros » (aristocratie et grande bourgeoisie) et l'alliance entre le « peuple » et les « classes moyennes ». Les « capacités », avocats, médecins, universitaires, qui constituaient déjà le cœur de l'opposition au Second Empire, remplacèrent rapidement les « notables » au sommet de l'État lorsque la République s'imposa<sup>17</sup>.

En 1936, les patrons auxerrois partagent une foi dans le modèle français, des valeurs politiques, un faible engagement politique. Ils sont fortement empreints de culture radicale et se sentent proches des opposants au Rassemblement populaire.

### Quelques patrons auxerrois en 1936

	Année de naissance	Origine de la famille	Statut juridique	Dénomination	Activité	Adresse de l'activité	Nombre salariés	Nombre de générations	Niveau d'instruction
<b>Bouche Lucien</b>	1890	Clamecy (Nièvre)	Indiv.		ébéniste fabricant pour son compte sans magasin	59 avenue Hoche	8	1ère Génér	3
<b>Crépain Just</b>	1870	Chevannes	SNC	Crépain & Cie	fabricant d'instruments aratoires travaillant pour le commerce	7 rue Basse-Moquette		2e Génér	X
<b>Gauchery Henri</b>	1880	Auxerre	SNC	Gauchery & Zagorowski	fabricant de couleurs et vernis	25 rue Saint-Martin-lès-Saint-Marien	7	4e Génér	5
<b>Gagnier Pierre</b>	1885	Varzy (Nièvre)	Indiv.		fabricant de cartons pour bureaux et autres travaillant pour le commerce	16 avenue de la Puisaye	80	2e Génér	ND
<b>Guilliet Robert</b>	1889	Lavau	SCA, puis SA	Guilliet & Cie	constructeur de grandes machines, fonderie de 2e fusion	22 boulevard Vaulabelle et 30 rue Gérot	582	3e Génér	[5]
<b>Hayes Léon</b>	1878	Rémalard (Orne)	SNC	Mathieu & Hayes	tenant un magasin de plusieurs espèces de marchandises, fabricant de vêtements confectionnés	Rue et place de l'Hôtel-de-Ville, 24 rue de'Egleny		1ère Génér	3
<b>James André</b>	1883	Balleroy (Calvados)	SNC	Soisson & James	Voir Soisson Henri	Voir Soisson Henri		3e Génér	5
<b>Jourde Camille</b>	1888	Lussaud (Cantal)	SARL	Etablissements Jourde	coupeur et arracheur de poils par procédés mécaniques	3 rue Etienne Dollet		2e Génér	3
<b>Lechiche Georges</b>	1862	Sauilly (Diges)	SA	Société des Ogres de France	fabricant d'ocres	rue Saint-Martin-lès-Saint-Marien	30	3e Génér	5
<b>Lechiche Joseph</b>	1888	Sauilly (Diges)	SNC	Etablissements J. Lechiche	fabricant de couleurs et vernis	22 rue de Preuilly	11	4e Génér	X
<b>Mathieu Paul</b>	1887	St-Maurice-Thizouailles	SNC	Mathieu & Hayes	Voir Hayes	Voir Hayes		2e Génér	3
<b>Moreau Jean</b>	1888	Dun-sur-Auron (Cher)	SNC	J. Moreau	fabricant de chocolat et de biscuits, de pâtes alimentaires, de confiserie travaillant pour le commerce	33, avenue de la Puisaye	150	2e Génér	4
<b>Nicolas Jean</b>	1893	Anse (Rhône)	Indiv.		charron travaillant pour le commerce	Avenue Jean-Haurès	60	1ère Génér	2
<b>Pignarre Joseph</b>	1870	Paris	Indiv.		constructeur de grandes machines et fonderie de 2e fusion	1 avenue de Paris	25	1ère Génér	5
<b>Rocher Emile</b>	1872	Mailly-le-Château	Indiv.		mécanicien	19 rue Bourneil	2	2e Génér	3
<b>Soisson Henri</b>	1872	Savigny-en-Terre-Plaine	SNC	Soisson & James	tenant un magasin de plusieurs espèces de marchandises, fabrique de vêtements confectionnés	rues de la Draperie et des Fourbisseurs, places Charles-Surugue et Fourier, 11 rue de Valmy	400	2e Génér	5

ND : Non déterminé  
Statut juridique : SNC : Société en nom collectif ; SARL : Société à responsabilité limitée ; SCA : Société en commandite par actions ; SA : Société anonyme  
Niveau d'instruction : - 0 : ne sait ni lire ni écrire ; 1 : sait lire ; - 2 : sait lire et écrire ; - 3 : sait lire, écrire et compter ou possède une instruction primaire plus développée ; 4 : A obtenu le brevet de l'enseignement primaire (qui permet d'aller au lycée, contrairement au certificat d'études primaires) ; 5 : Bachelier, licencié ; - X : aucun renseignement n'a pu être obtenu.

15 Eloge funèbre rédigé par André James à l'occasion des obsèques de Charles Romet, marchand de nouveautés à Alençon, décédé le 10 février 1936.

16 Réponse d'Alexandre Millerand, futur président de la République, à Honoré Barbier, de la Chambre de Commerce d'Auxerre, *Le Bourguignon*, 20 mai 1920.

17 G. Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, op. cit., p.65. Voir Daniel Halévy, *La Fin des notables*, Paris, Grasset Les cahiers verts, 1930.

## Quelques patrons auxerrois d'après leurs registres matricules

	Service militaire	Front	Service auxiliaire	Blessé	Prisonnier	Citations	Croix de guerre	Autre médaille	Légion d'honneur à titre militaire	Aviation	Autres remarques	
<b>Bouche Lucien</b>	1911-1913	x		2 fois		1 (collective)	x	MICFGG				
<b>Crépain Just</b>	1890-1893		x								Engagé volontaire pour trois ans. A accompli deux périodes d'exercice	
<b>Gauchery Henri</b>	exempté		x					MICFGG				
<b>Gagnier Pierre</b>	oui	ND										
<b>Guilliet Robert</b>	1910-1912	x			x						Fait prisonnier le 23 sept, 1914, rapatrié non valide en juillet 1917	
<b>Hayes Léon</b>	1899-1902		x					x				
<b>James André</b>	1904-1905	x		Malade		1	x					
<b>Jourde Camille</b>	1909-1911	x		2 fois			x	MICFGG				
<b>Lechiche Georges</b>	1883	Mis hors cadre pour raison de santé en 1895										Sous-lieutenant de réserve (1889)
<b>Lechiche Joseph</b>	1910-1912	x		1 fois				MICFGG				
<b>Mathieu Paul</b>	1908-1910	x		2 fois		1	x	x				
<b>Moreau Jean</b>	1909-1911	x		1 fois		3	x		x	x	Sous-lieutenant, puis lieutenant, as aux 3 000 heures de vol	
<b>Nicolas Jean</b>	1911-1914	x		1 fois		1	x	MOSB		x	Engagé volontaire pour 3 ans au titre du 54e régiment d'artillerie, sous-lieutenant	
<b>Pignarre Joseph</b>	ND											
<b>Rocher Emile</b>	1890-1893		x								Mobilisé temporairement comme garde-voies, puis en sursis d'appel	
<b>Soisson Henri</b>	1893-1894		x								Officier d'administration de 3 <sup>e</sup> classe du cadre auxiliaire en octobre 1916	
ND : Non déterminé												
MICFGG : Médaille interalliée et commémorative française de la Grande Guerre ; MOSB : Médaille en or serbe pour la bravoure												

Avec l'idéal de mobilité sociale, l'équilibre entre les différents secteurs d'activité est la base du projet politique mis en œuvre par la III<sup>e</sup> République de 1900 à 1930. Les patrons restent convaincus, comme André Maurois<sup>18</sup>, que la France, « pays d'épargne, de travail, de sagesse, de stabilité sociale »<sup>19</sup>, doit rester « un pays d'artisans, de petits commerçants et de petits fermiers » car ce sont ces travailleurs indépendants « qui assurent en de nombreuses circonstances l'équilibre du pays ».

D'abord l'équilibre politique :

« Nous souhaitons tous sauver les libertés essentielles, mais il nous faut comprendre que ces libertés, qui ont fait le bonheur et l'honneur de la France, sont liées au maintien de la petite propriété, du petit commerce et de l'artisanat. Le véritable citoyen libre est celui qui ne dépend de personne, celui qui peut former et exprimer un jugement sans craindre de déplaire à un patron, à un Conseil, à un Syndicat, à un supérieur hiérarchique. »

Ensuite l'équilibre économique :

« Dans une crise grave, les grandes entreprises, si elles sont trop nombreuses, deviennent dangereuses pour le pays. Elles ne peuvent pas, dans la tempête, réduire leur voilure autant qu'il le faudrait. [...] Une masse énorme d'hommes prudents, munis de quelques réserves, constitue pour la machine économique, un volant précieux qui amortit les chocs. »

Mais les patrons, s'ils craignent « le courant violent qui emporte le reste de l'humanité vers la concentration des entreprises » et stigmatisent l'« américanisme », ne partagent pas forcément les valeurs de toute la littérature qui dénonce « les dangers de la machine et du progrès » et vante « la gentillesse de notre civilisation de petites villes »<sup>20</sup>.

## Les valeurs politiques du patronat

Comme en 1920, les patrons auxerrois entendent défendre la petite propriété. Ils ne se sentent ni « proprios », ni « capitalistes ». Leur petit bien familial est le fruit de leur labeur, de leur épargne et

<sup>18</sup> André Maurois, « Le petit commerçant et l'artisan dans la Nation », *Le Petit Journal*, 26 juin 1939.

<sup>19</sup> « La dictature de la paresse », *La Liberté de l'Yonne*, 11 avril 1937.

<sup>20</sup> Marc Bloch, « Examen de conscience d'un Français », *L'Étrange défaite*, Société des Éditions Franc-Tireur, Paris, 1946, p.166.

leur sobriété, de leur patience et de leur résignation, de leur esprit d'ordre et d'économie. Ils s'opposent à la « pieuvre bureaucratique » qui tend à étouffer la démocratie elle-même. Ils entendent diminuer la « gabegie de paperasserie entretenant ruineusement cette pléthore de fonctionnaires », de « ronds-de-cuir incompetents ». Ils veulent l'ordre qui doit veiller à ne pas « interrompre l'existence normale d'une grande nation comme la nôtre par l'exercice intempestif et fréquent du droit de grève »<sup>21</sup>. Ils « font profession de foi républicaine », ont « un grand respect de la Loi, produit indirect du Peuple Roi »<sup>22</sup> et estiment que le Parlement – et non la CGT – est seul qualifié par la Nation pour légiférer<sup>23</sup>.

Les patrons rejettent les partisans de la « révolution sociale, la transformation de la société moderne, fondée sur la liberté et la propriété, en société collectiviste ou communiste, fondée sur la contrainte, par la socialisation des instruments de production et d'échanges »<sup>24</sup>. Ils sont rassurés par les faibles résultats des communistes à Auxerre : 3 % des suffrages exprimés aux élections législatives de 1932. Ils sont plus inquiets avec les socialistes SFIO, car leur programme n'est plus comme en 1914 une espèce de radicalisme plus accentué, plus énergique<sup>25</sup>. Ils sont intrigués par Jean-Michel Renaitour, socialiste indépendant, député de la circonscription depuis 1928 et maire d'Auxerre depuis 1929, élu et réélu avec de bons scores grâce à l'appui des communistes, alors qu'il n'est pas un « partageux ».

Les patrons possèdent donc un socle commun d'idées qui associe défense sans concession de la libre entreprise, limitation de l'intervention de l'État et intransigeance face aux revendications des salariés<sup>26</sup>.

---

21 M. Chanvin, agriculteur à Cheny, secrétaire de l'Union des Paysans de l'Yonne, *Le Bourguignon*, 17 mai 1920.

22 « La mésaventure de la CGT », *Le Bourguignon*, 21 mai 1920.

23 « Chacun à sa place », *L'Yonne*, 8 mai 1920.

24 « Qu'est-ce que le socialisme ? », *L'Union de l'Yonne*, 22 avril 1936.

25 Claude Boursin, *Les courants socialistes dans le département de l'Yonne de 1900 à 1914*, Diplôme de maîtrise sous la direction de MM. Surateau et Levêque, 1987, p.99.

26 J.-C. Daumas, *Dictionnaire historique des patrons français*, op.cit.

Les patrons auxerrois ne s'engagent pourtant que très rarement en politique. Les Guilliet y ont renoncé depuis la maigre performance de Germain Guilliet aux élections municipales d'Auxerre de 1888 sur une liste soutenue par le journal clérical *La Bourgogne*. Georges Lechiche, laïc convaincu, a lui renoncé à sa carrière politique après son mariage en 1893 pour faire plaisir à sa femme, élevée chez les sœurs de la Visitation, à Dijon<sup>27</sup>. Chez Soisson & James, l'article 5 des statuts du 15 février 1920 précise : « *Aucun Associé ne pourra être candidat à des fonctions électives quelconques sans l'assentiment de ses coassociés.* » Seul Jean Moreau franchit le pas : il se présentera trois fois aux élections municipales.

Cela ne signifie pas pour autant que les patrons auxerrois n'ont pas de préférences politique. Ainsi Robert Guilliet a une vision pessimiste de l'avenir. Il retrouve dans l'Action française<sup>28</sup> les valeurs d'ordre, d'autorité, de tradition, combat la Révolution et ses principes jugés pernicious, s'oppose à la démocratie, à la République et au parlementarisme. Pour protéger ses quatre filles des risques de contamination par les enseignants, il ne les envoie pas à l'école et fait assurer leur formation par des cours particuliers<sup>29</sup>.

André James et Henri Soisson considèrent que la lutte des classes qui entretient la haine sociale divise la nation, affaiblit le pays. André James dénonce les « mesquineries politiques » et l'« époque où tous les abandons sont de règle »<sup>30</sup>. Il redoute dès lors par-dessus tout la Révolution annoncée régulièrement dans *Le Flambeau* du colonel de la Rocque. Il ne fait pas confiance à l'école, foyer de contagion, même à celle de l'Église, et confie à un précepteur l'éducation de sa fille toute jeune<sup>31</sup>. À l'inverse, Henri Soisson, plus optimiste, croit que chaque citoyen, dans le cadre de la cité, doit œuvrer pour le bien de tous<sup>32</sup>. Il est partisan d'un radicalisme sans anticléricalisme. Il estime les réformes nécessaires, mais se méfie de l'intervention de l'État. En 1927, il a tout fait pour éviter l'adoption d'une loi qui fasse supporter aux patrons « des charges énormes » (« Prévenir cette mesure, c'est la sagesse et l'intérêt de tous »<sup>33</sup>). Il préfère défendre un système social qui consacre la fonction patronale dans sa plénitude que d'accepter l'ingérence de l'Etat dans les relations de travail.

Pour sa part, Jean Moreau a derrière lui une carrière politique municipale. En 1925, il est a été élu conseiller d'Auxerre dès le premier tour avec 60,4 % des voix comme « dauphin » du maire sortant Achille Ribain. Ses 26 colistiers sont tous « de fermes républicains, partisans des œuvres démocratiques et sociales : socialistes, radicaux, républicains modérés », pour lesquels les questions municipales doivent primer sur les questions politiques<sup>34</sup>. Mais en 1929 et en 1935, il a été largement battu par Jean-Michel Renaitour, au programme pourtant proche du sien.

## Des patrons de droit divin aux pratiques paternalistes

Fortement marqués par la doctrine sociale de l'Église catholique, les patrons auxerrois entendent rester maîtres chez eux ; mais ils estiment avoir des devoirs sociaux envers leurs salariés et ont parfois un projet corporatiste.

Comme nombre de patrons auxerrois, André James est catholique. Le jour de son mariage en 1920, il écoute le sermon de l'archiprêtre :

« D'une part, l'employé, l'ouvrier doit respecter sans en rien prendre ni en rien détruire les biens qu'il administre, [...] fournir suivant les engagements consentis un travail intégral bien fait qui corresponde au salaire et aboutisse en œuvres achevées, ne pas évoquer par une fausse estimation plus

---

27 Témoignage de Mme Soubigou, sa petite-fille.

28 Robert Guilliet réserve les publicités des machines à bois Pallas, sous-marque de Guilliet, au journal *La Nouvelle Bourgogne*, hebdomadaire royaliste régional.

29 Témoignage de Marie-Claire Guilliet, sa fille.

30 Eloge funèbre prononcé par André James en février 1936.

31 Témoignage de Marie-Andrée Gudefin-James, sa fille.

32 Jacqueline Roux-Soisson, *L'histoire d'un grand magasin auxerrois et d'une famille : les Soisson*, 2014, t.1, p.10.

33 Henri Soisson, « La Caisse de compensation de la Chambre de commerce d'Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Année 1927, n°8, Numéro spécial, Supplément au N° du 31 décembre 1927, p.41.

34 « Compte rendu de gestion du Conseil municipal sortant », *Le Bourguignon*, 27 avril 1925.

que son droit. D'autre part, les maîtres et patrons sont tenus de respecter dans leurs inférieurs les personnes humaines, c'est-à-dire les convictions religieuses de l'esprit, l'innocence des cœurs, l'honneur des vies, ménager les forces physiques, ne pas attenter aux libertés corporatives et accorder en le soldant tout de suite un juste salaire.

Ils doivent se souvenir qu'en somme le travail, si humble qu'il soit, est une noble chose parce qu'il est pénétré d'intelligence et arrosé de sueurs précieuses, qu'il faut l'estimer à son juste prix, le payer comme il le mérite de l'être et de telle façon que son auteur puisse non seulement manger à sa faim, s'abriter, se vêtir, mais encore garder le temps de cultiver son âme, car si Dieu demande à l'ouvrier, à l'employé, de mettre dans sa besogne de l'intelligence et du cœur, il faut que le salaire corresponde à son effort et que chacune de ses facultés trouve la part qui lui est due<sup>35</sup>. »

Ce sermon est dans la même ligne que le discours de l'abbé Deschamps (1868-1949) à propos de Guilliet :

« La tête dirige ; Les membres obéissent. Mais il doit toujours y avoir un lien d'autorité bienveillante qui suppose d'une part l'idée de justice et d'autre part la reconnaissance effective. A l'usine, l'ouvrier n'est pas une machine, c'est l'associé au travail commun et au succès commun. C'est l'artisan docile parce qu'il se sent compris et aimé. Le chef est vraiment chef sans autocratie ou anonymat irresponsables. Il est écouté parce qu'on le sait compétent et juste, il est obéi parce qu'il inspire confiance et qu'il sème le bonheur<sup>36</sup>. »

Le patron doit être maître chez lui. Pour André James,

« une Maison de Commerce constitue un tout vivant, avec ses alternatives de santé ou de dépression, suivant l'action forte ou déficiente du Chef d'entreprise. Celle-ci s'exerce sur les achats de multiples rayons, la vente, la clientèle, le personnel : travail sans trêve accompli dans le silence, dans la méditation, sans orgueil, avec le seul désir de rendre perfectionné l'outil dont, d'avance, on s'est reconnu le détenteur précaire, et tout cela [pas] pour soi-même. Famille et altruisme sont les deux facteurs qui font agir, facteurs toujours confondus dans l'esprit du Chef qui ne voit dans le monde qui l'entoure, enfants, employés, ouvriers, que les éléments d'un même clan, égaux dans son cœur, uniquement différenciés par la manière dont ils servent. Cet esprit de solidarité, que nulle théorie subversive ne peut entamer, est la base fondamentale de la conservation française<sup>37</sup>. »

Le chef d'entreprise doit être un « Chef de clan » capable de défendre « les intérêts de sa maison, mais avec cet esprit de droiture, de loyauté, de collaboration, d'élégance qui, au-dessus des affaires, conduit à l'estime et à l'amitié ». Il doit connaître « son métier dans les moindres détails », être « d'un jugement pondéré et très sûr » et « fier de ses responsabilités »<sup>38</sup>. Il doit personnifier « parfaitement les qualités de notre race et le tempérament propre du Français : le respect de la parole, l'amour du travail, le culte de la famille, le sens de l'épargne.<sup>39</sup> »

Mais il a aussi des devoirs au plan social. Depuis longtemps, les dames patronnesses avaient leurs « œuvres » en faveur des orphelins, des pauvres, des malades, les patronages de jeunes filles de Saint-Eusèbe et de garçons de Saint-Étienne. Mais la prise de conscience de l'ampleur de la question sociale a changé d'échelle dans le milieu patronal auxerrois avec l'encyclique *Rerum Novarum* du 15 mai 1891 qui entendait introduire la notion de bien commun dans l'économie de marché. L'action catholique a été active après la fondation de l'Association Catholique de la Jeunesse Française par Albert de Mun en 1886. L'abbé Geste a fondé l'année suivante à Auxerre le patronage Saint-Joseph. L'abbé Deschamps en a développé « les branches », notamment en 1905 l'Association de la Jeunesse auxerroise (AJA). Patronages et associations devaient « donner un exemple remarquable de la fusion des classes, [...] vraie solution pour résoudre le problème social [...] en faisant fraterniser dans une cordiale camaraderie des enfants et des jeunes gens de tous

---

35 20 juin 1920, Archives Gudefin-James

36 Discours de Mgr Deschamps au centenaire de l'entreprise Guilliet (Arch. dép. de l'Yonne, fonds Guilliet 48 J) et *La Liberté de l'Yonne* du 25 avril 1948.

37 Eloge funèbre prononcé par André James en février 1936.

38 *Ibid.*

39 Jean Moreau, « Discours lors de la remise de la légion d'honneur à Henri Soisson » du 2 novembre 1948.

âges et de toutes conditions »<sup>40</sup>. Cette doctrine sociale a été confirmée par l'encyclique *Quadragesimo anno* du 15 mai 1931.

François Guillet (1823-1901) a soutenu les efforts de l'abbé Deschamps en mettant à la disposition du patronage les ateliers de la rue du Saulce restés vides après le transfert de l'usine rue Vaulabelle. L'entreprise a prolongé l'œuvre du fondateur : jardins ouvriers, Caisse de secours alimentée par une cotisation de 1 % sur le salaire de l'ouvrier et de 3 % sur celui du patron, avantages spéciaux aux familles nombreuses, retraite grâce à une Caisse alimentée par une cotisation ouvrière de 1 % et patronale de 3 %, création le 3 avril 1917 du Groupement du personnel des usines Guillet contre la vie chère. Derrière toutes ces mesures, l'idée est non pas de faire des ouvriers des assistés, mais des individus autonomes. « Soucieux avant tout du bien-être de ses ouvriers », Georges Guillet (1864-1925) a multiplié « les œuvres sociales de toutes sortes » : une fanfare, une pharmacie, des prêts obligataires pour faciliter l'accession à la propriété, une Caisse de compensation qui verse des allocations familiales (primes à la naissance, primes d'allaitement et sursalaires en fonction du nombre d'enfants) et des indemnités forfaitaires en cas de maladie. Pour Henri Soisson, des industriels et commerçants entendent ainsi « resserrer les rapports entre patrons et salariés et établir entre eux une confiance mutuelle et des rapports cordiaux »<sup>41</sup>.

Alors que le logement populaire est à Auxerre très déficitaire en nombre et très vétuste, souvent sans eau ni électricité, plusieurs patrons mettent à la disposition de leurs salariés des maisons ouvrières à loyer bon marché non luxueux mais salubres et facilitèrent leur accession à la propriété en s'engageant dans le Foyer Familial ou dans le Cottage social de France.

Une telle politique sociale est rentable pour l'entreprise. Elle fidélise la main-d'œuvre et évite un turnover coûteux. Les avantages concédés font que les employés se sentent différents des autres parce que légèrement privilégiés. Ils rendent inutile le syndicalisme : les salariés se considèrent comme privilégiés donc plus soumis. En revanche, revers de la médaille, elles contribuent aussi au vieillissement du personnel.

À cette époque, les patrons entretiennent avec leur personnel des liens directs. Le patron passe tous les jours, voire plusieurs fois par jour, dans l'atelier ou le magasin. Un salarié n'hésite pas à lui faire part d'une demande personnelle<sup>42</sup>. Les liens directs avec le patron débordent le cadre du lieu de travail. Le personnel prend part aux événements heureux comme le mariage d'un enfant ou la remise d'une légion d'honneur.

---

40 Jean-Pierre Rocher, *L'abbé Deschamps au service de la jeunesse*, texte du 9 juillet 2001.

41 « La Caisse de compensation de la Chambre de commerce d'Auxerre », art. cit., p.41.

42 Entretien avec Maurice Chicaud, ancien mécanicien, qui a travaillé chez Nicolas en 1941 puis de 1945 à 1980.



## Le pique-nique organisé par Henri Soisson dans les bois de Saint-Bris en 1932



Marie-Thérèse Laubry-Soisson

À cette occasion, plus de 200 membres de l'entreprise viennent fêter la légion d'honneur de Paul Thomas Diot. « A l'ombre des arbres, dans la clairière, on dresse les tables sur tréteaux recouvertes d'une nappe blanche. On sert une collation bien arrosée où les hommes en costume et cravate tombent la veste. Les femmes sont "en cheveux", [sans] chapeaux. On se regroupe selon ses affinités. On rit. On plaisante. Un photographe officie le souvenir<sup>43</sup>. »

## 21 médaillés du travail chez Soisson & James en 1933



Marie-Thérèse Laubry-Soisson

Paul Thomas Diot (1859-1945) est fait chevalier de la légion d'honneur en 1931 pour ses cinquante-deux ans de présence dans la même Maison. Il est situé au centre au premier plan, juste devant Henri Soisson, debout. La photographie est prise dans les bois de Saint-Bris où les Soisson ont un pavillon de chasse.

Les hiérarchies se bâtissent sur le respect de la tradition et sur celui dû à l'âge. La stabilité en est un des principaux traits. Le recrutement familial est privilégié. Les gens qui forment le noyau de l'entreprise se connaissent depuis longtemps, se respectent et sont respectés. Ils sont intéressés au chiffre d'affaires. Les patrons réussissent à conserver cette main-d'œuvre qualifiée en faisant appel non à la « verge de la discipline », mais aux « sentiments d'amour et de dévouement<sup>44</sup> ». Ils

43 J. Roux-Soisson, *Les Soisson, op. cit.*, t.1, p.126.

44 Pierre-Frédéric Le Play, *La constitution essentielle de l'humanité, Exposé des principes et des coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations*, Tours, Alfred Mame et Fils, Paris, Deutu, 1893, Préface, p.VI-VII-VIII.

prennent soin de « leurs » salariés afin qu'ils soient contents – voire fiers – de leur entreprise, productifs au travail et fidèles. Ils leur offrent « quelque chose en plus » que leurs concurrents. Ils situent souvent leur action économique dans un modèle de l'« emploi à vie » où le licenciement est inconnu. Ils attribuent leur réussite à la « collaboration dévouée et intelligente<sup>45</sup> » entre eux et leurs employés. Jean Moreau voit là « une des caractéristiques de ces maisons de vieille tradition française qui, solides matériellement et moralement, défient les uns et les autres<sup>46</sup> ».

Ainsi le patron auxerrois croit à une société reposant sur les bases cordiales, évitant les conflits et les grèves, nuisibles aux affaires. Il a avec ses salariés des rapports personnels, individualisés, sans médiation, régis par les règles de la vie familiale caractérisée par l'affection réciproque, l'autorité et le respect. Il se comporte avec eux comme un père de famille se comporterait avec ses enfants : il leur apporte sa protection en contrepartie de leur obéissance. L'entreprise est vue comme un cercle familial élargi. Les engagements sont réciproques et volontaires. Ce *patronage* est accepté par les salariés et s'inscrit dans le cadre de rapports sociaux traditionnels du monde rural avec la domination des notables. Ce n'est pas du *paternalisme* car l'autorité du patron reste peu brutale et la contestation de sa domination peu fréquente<sup>47</sup>.

Cette politique sociale patronale a toutefois été en partie vidée de son contenu par les initiatives des pouvoirs publics : la loi Loucheur du 13 juillet 1928 qui a favorisé le logement social, la loi du 11 mars 1932 qui a généralisé des allocations familiales, les lois du 5 avril 1928 et 30 avril 1930 qui ont créé le premier système complet et obligatoire d'assurances sociales.

Pour certains patrons auxerrois, on peut parler d'un véritable projet politique. Dans les statuts Soisson & James du 15 février 1920, on peut lire ceci :

Article 9 : Comité consultatif

« Un conseil, présidé par les Associés et formés des intéressés et des principaux employés de la Maison, sera consulté sur toutes les affaires d'ordre intérieur de la société. Les décisions adoptées dans ce conseil seront nécessairement exécutées après mise aux voix des questions auxquelles elles se rapportent, si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres et que l'un au moins des associés se rallie à la majorité du conseil. Les questions non résolues seront débattues à nouveau un mois après, en vue de leur solution. Les affaires d'ordre général et extérieur appartiennent à la seule décision des Associés<sup>48</sup>. »

Que faut-il entendre par *affaires d'ordre intérieur* et par *affaires d'ordre général et extérieur* ? Les premières sont les questions relatives au travail et à la vie sociale du personnel et des familles, notamment les mesures d'entraide sociale. Les secondes sont les questions économiques, celles concernant la gestion de l'entreprise.

Henri Soisson et André James partagent ce « rêve corporatiste d'une appartenance commune des patrons et des employés, unis dans la pratique d'un même métier »<sup>49</sup>. Ils considèrent que l'association professionnelle, cellule de base de la société, doit arbitrer les antagonismes entre les groupes, mais en réduit le champ au seul domaine social et ne l'étendent pas au domaine économique : il ne s'agit pas de réglementer la production.

## Une crise profonde qui entraîne un réalignement patronal

Au moment où survient le Front populaire, les entreprises auxerroises sont confrontées à une crise structurelle ancienne, à laquelle s'ajoute la crise mondiale.

À partir des années 1866-1885, un nouveau modèle de développement s'est mis en place. La rugosité de l'espace s'est effacée avec les moyens de transport modernes et le libre-échange et les

45 Henri Soisson, « Discours lors de sa remise de légion d'honneur », *L'Yonne républicaine* du 2 novembre 1948.

46 Jean Moreau, « Discours » du 2 novembre 1948.

47 G. Noirielle, « Du patronage au paternalisme : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n°144, juillet - septembre 1988, p.17-35.

48 Acte sous seing privé en date à Auxerre du 15 février 1920 enregistré à Auxerre le 16 février 1920 volume 102 folio 16 case 119, transcrit au bureau des hypothèques d'Auxerre le 17 février 1920 volume 2159 n°1 : SNC Soisson & James.

49 Renaud de Rochebrune, Jean-Claude Hazera, *Les patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob, Paris, 2013, p.667.

marchés régionaux ou locaux très cloisonnés ont disparu. Il a fallu résister à la concurrence des deux puissances les plus dynamiques de l'époque, l'Allemagne et les États-Unis. De nouvelles formes de distribution sont venues concurrencer fortement le commerce de détail : grandes maisons, maisons à succursales multiples, coopératives de consommation, coopératives patronales et économats.

À ceci viennent s'ajouter les répercussions de la crise de 1929. Dans l'industrie, certaines entreprises auxerroises connaissent des moments difficiles. À la Société des Ogres de France, les livraisons totales chutent de 47% de 1929 à 1938, celles pour l'exportation davantage que celles pour le marché intérieur. Chez Pignarre, le volume des affaires en 1935 n'est plus que le tiers de celui de 1931. Chez Guilliet, il n'est plus que 42% de celui de 1924. Réductions d'effectifs et chômage partiel se succèdent. Le conseil d'administration décide de liquider l'usine de Fourchambault dès 1930, puis de vendre l'usine de roues. Il envisage même en 1934 la fermeture des usines d'Auxerre.

Les difficultés de Guilliet se répercutent sur l'activité économique locale. Auxerre « décroche » à partir de 1930, comme l'attestent la faible croissance de la consommation électrique par habitant et le recul relatif de l'épargne<sup>50</sup>.

Le déclin des secteurs économiques condamnés par les soubresauts du développement du capitalisme est d'autant plus fort à Auxerre qu'il s'est trouvé différé par le compromis républicain mis en œuvre par la III<sup>e</sup> République de 1900 à 1930.

Au premier tour des élections législatives du 26 avril 1936, le centre de gravité politique se déplace à gauche avec le fort recul des radicaux-socialistes qui perdent au niveau national 800 000 voix. Dans la ville d'Auxerre, le taux de participation reste très élevé (85,3% vs 86,1% en 1932) et la victoire de la gauche est nette. Renaitour devance très nettement le candidat SFIO et est réélu. Les communistes triplent le nombre de leurs voix.

Quelques patrons auxerrois ont voté pour le Front populaire<sup>51</sup>, socialiste<sup>52</sup>, voire communiste, touchés en tant que catholiques par l'« état de misère, aggravé par la crise mondiale, [qui] pèse sur le monde ouvrier »<sup>53</sup>. Certains sont rassurés par la modération de Blum, qui s'engage à respecter la légalité<sup>54</sup>. Mais la plupart sont effrayés par les communistes, ces « partisans de la lutte au couteau et au revolver contre la bourgeoisie »<sup>55</sup>, dont le parti passe en six mois d'une centaine d'adhérents dans le département à un millier<sup>56</sup>. Si les attitudes varient face au mouvement de grèves, l'état d'esprit est commun. La revanche peut alors être organisée et les axes de la lutte définis.

Au niveau national, le mouvement commence les 11 et 13 mai avec deux grèves isolées dans le secteur de l'aéronautique, au Havre et à Toulouse. Il s'étend dans le même secteur, et aussi au sein des usines d'automobiles de la région parisienne entre le 25 mai et le 1<sup>er</sup> juin. Il gagne la province, le commerce, les banques et l'artisanat. La CGPF (Confédération générale de la production française) sollicite le gouvernement pour sortir de la crise. La négociation entre la CGT, le patronat et le gouvernement aboutit dans la nuit du 7 juin à la signature des Accords Matignon qui prévoient les congés annuels (12 jours ouvrables), la semaine de 40 heures, les contrats collectifs et l'élection de

---

50 C. Bettelheim et S. Frère, *Auxerre en 1950, op. cit.*, p.105-107.

51 « Un patron [pro Front populaire] démontre à tout son personnel que les sandales qu'il vend 10 francs pièces lui reviendraient maintenant à 13 francs sans aucun boni. », *L'Union de l'Yonne*, 15 juin 1936.

52 Un chrétien socialiste écrit : « Dans le Front populaire, nous devrions rencontrer tous les chrétiens, s'ils étaient sincères, car le programme du Front populaire serait prêché par les apôtres s'ils revenaient : c'est un programme humain, indispensable pour nous sortir de la crise. », *L'Avenir de l'Yonne*, 30 avril 1936.

53 Les voix des catholiques se sont dispersées « dans des partis différents qui ne s'aiment guère, allant au socialisme [rouges chrétiens] au royalisme conservateur [grenouilles de bénitier] », « De l'un à l'autre scrutin », *La Liberté de l'Yonne*, 3 mai 1936.

54 « M. Blum a fait preuve d'une modération qui a étonné les uns, rassuré les autres. [...] De ce programme conforme aux pures traditions gouvernementales se dégage un relent « bourgeois » qui ne pouvait séduire les communistes. », « M. Blum et les communistes », *La Liberté de l'Yonne*, 24 mai 1936.

55 « Ce que les électeurs de l'Yonne ne doivent pas oublier », *Le Bourguignon*, 2 mai 1936.

56 « [Depuis 1924], le manque de cadres avait exigé le rattachement des organisations de base à une direction régionale éloignée, d'abord à Troyes, puis à Dijon [...]. Pendant des années, trop nombreuses, une poignée d'hommes convaincus se retrouvaient périodiquement, toujours les mêmes – sans jamais se laisser aller au découragement – pour unir leurs efforts. Ils étaient une centaine en tout dans le département et maintenant c'est un millier d'adhérents que compte notre parti dans l'Yonne. », René Froissart, paysan, Secrétaire de la région de l'Yonne, « La région de l'Yonne du Parti communiste est créée », *Le Travailleur de l'Yonne et de la Côte d'Or*, 31 octobre 1936.

délégués du personnel. Le patronat s'engage à respecter la liberté syndicale et à ne pas prendre de sanction pour fait de grève. De leur côté, les représentants de la CGT condamnent tout débordement, insistent sur le respect de la légalité et obtiennent satisfaction sur une politique de relance de la consommation qu'ils revendiquaient avec les socialistes depuis les débuts de la crise<sup>57</sup>. Face à un mouvement revendicatif tardif, ample et large, certains patrons auxerrois cèdent à la panique, d'autres font preuve de davantage de sang-froid.

Le mouvement revendicatif ne gagne Auxerre qu'après la signature des Accords Matignon. Chez Guilliet, les revendications recensées par un référendum sont examinées par les délégués le 9 juin et déposées sous forme de cahier des charges à la direction<sup>58</sup>. Le 11 juin, jour de l'appel de Maurice Thorez à mettre fin aux grèves, près de 1 800 personnes réunies à l'appel de l'Union locale des syndicats d'Auxerre approuvent le mouvement. Ces travailleurs des deux sexes viennent de tous les corps de métiers, de l'industrie, du bâtiment et du tertiaire (alimentation, transports, banques, coiffeurs, etc.)<sup>59</sup>. La direction propose une augmentation de salaire jugée insuffisante. Le 12 juin, la grève sur le tas est déclenchée chez Guilliet. L'occupation est pacifique et disciplinée avec comité de grève et piquet de surveillance. Elle se fait dans la bonne humeur, dans un « calme parfait »<sup>60</sup>. Parents et amis apportent du ravitaillement et de la literie<sup>61</sup>. Parmi les donateurs figurent plus tard des commerçants, c'est-à-dire des petits patrons<sup>62</sup>.

Le 14 juin, avec près de 15 000 personnes, la manifestation du Front populaire à Auxerre est un franc succès<sup>63</sup>. Les réunions corporatives se multiplient. Les grèves gagnent les établissements Gagnier, la Société céramique de l'Yonne aux Cassoirs, Pignarre, la Société des Ogres de France, la fabrique de couleurs Lechiche, l'atelier de menuiserie Bouche, tous les chantiers de charbonnage.

Les effectifs syndicaux explosent. Début juin, sans compter les syndicats du livre, des cheminots, des fonctionnaires, des employés des PTT non concernés par le mouvement en cours, la CGT ne comptait que 47 syndiqués à Auxerre. Trois semaines plus tard, elle en compte 2 106, sans compter les adhérents des syndicats en cours de constitution (employés de bureau, boulangerie-pâtisserie, coiffure)<sup>64</sup>.

Au moment où la situation sociale se tend à Auxerre, Robert Guilliet part en voyage à Rome avec sa femme et ses filles<sup>65</sup>. Joseph Pignarre prend une semaine de vacances dans le Limousin<sup>66</sup>. Lucien Bouche refuse de prendre connaissance des revendications de ses ouvriers et « bosse » tout seul dans ses ateliers<sup>67</sup>. Camille Jourde et Jean Nicolas donnent satisfaction aux revendications<sup>68</sup>. Joseph Pignarre fait de même peu après<sup>69</sup>.

La plus grande partie des patrons prennent peur face à la « débandade » sans fin. Les usines sont « occupées même par de très vieux et estimés ouvriers ». « Ces sentiments sont encore plus vifs dans une petite ville [...] où les usines de peu d'importance constituent une petite famille et où le personnel, de père et fils, de mère en fille, sert chez le fils après avoir donné son temps aux ascendants du patron actuel. Tous les patrons éprouvent pareil serrement de cœur en assistant à cette manœuvre révolutionnaire qui les dépossède de tout ce dont ils ont la garde devant leurs familles ou leurs actionnaires et de leur personnel<sup>70</sup>. » Une fois satisfaites les revendications, de nouvelles telles que la fin du travail aux pièces ou la surveillance de l'embauche par la délégation

---

57 Jean Vigreux, *L'échappée belle*, op. cit., p.107-146.

58 *Le Bourguignon*, 11 juin 1936.

59 *Le Bourguignon*, 11 et 13 juin 1936, *Le Petit Régional*, 12 juin 1936.

60 *Le Bourguignon*, 14 juin 1936.

61 *Le Bourguignon*, 13 juin 1936.

62 Il en est de même à Sens : « Pourquoi donc ce patron [est-il alors allé] renforcer, aidé de son chef de file politique du faubourg, la garde qui veillait aux portes des autres usines de la cité ? Pourquoi [est-il alors allé] ravitailler en comestibles et appareils de couchage ceux qui lui auraient semblé faire besogne sacrilège dans sa propre usine ? », *L'Union de l'Yonne*, 15 juin 1936.

63 *Le Petit Régional*, 15 juin 1936.

64 *Le Petit Régional*, 25 juin 1936.

65 Témoignage de Marie-Claire Guilliet

66 Témoignage de Louis Walbott, ancien cadre qui a travaillé chez Pignarre de 1929 à 1976, et qui a recueilli le témoignage de Paul Parigot entré vers 1890.

67 *Le Bourguignon*, 24 et 25 juin 1936.

68 *Le Bourguignon*, 14 juin 1936 ; *Le Petit Régional*, 20 juin 1936.

69 *Le Petit Régional*, 19 juin 1936.

70 *L'Union de l'Yonne*, 15 juin 1936.

ouvrière apparaissent çà et là<sup>71</sup>. On y voit des « ordres communiqués par les soviets au PCF en vue de la prise du pouvoir par un gouvernement révolutionnaire soviétique<sup>72</sup>. »

Le 11 juin, MM. Soisson & James prennent l'initiative de réunir les chefs de service et les chefs de rayons et les invitent à constituer un Syndicat professionnel des ouvriers et employés. Ils en proposent même les statuts<sup>73</sup> :

« Article 1<sup>er</sup> :

Le but de ce syndicat est de développer les relations amicales entre ses membres, de rechercher toutes mesures propres à l'amélioration morale et matérielle des adhérents et de leurs familles, d'assurer la défense de leurs intérêts professionnels. Aucune question ne pourra y être discutée qui soit étrangère à la profession.

Article 7 :

La qualité de membre du syndicat se perd par [...] manquement à l'esprit strictement amical et professionnel dans lequel est formé le syndicat. Le Conseil est seul juge de l'attitude d'un adhérent qui contreviendrait à la camaraderie professionnelle ainsi définie et peut exclure sans autre motif et sans recours d'aucune sorte tout membre du syndicat. »

MM. Soisson & James écrivent dans le même temps au rédacteur en chef du *Bourguignon*<sup>74</sup> :

« Le syndicat, dont nous envisageons la formation, n'est pas un but en lui-même. Sa création n'a pour raison que de faire dégager en son sein les éléments employés et ouvriers avec lesquels nous puissions, en toute indépendance d'esprit, les uns et les autres, élaborer les bases d'une **charte du travail** comprenant la définition de chaque catégorie de travailleurs de notre profession [...], la constitution d'un conseil déterminant les conditions de passage d'une catégorie à une autre, le salaire minimum fixé pour chaque catégorie, la durée des heures de travail, les congés payés, la nomination des délégués d'atelier et la fixation de leur pouvoir, etc. »

Le Conseil syndical proposé ressemble au Comité consultatif prévu dans les statuts de la société de 1920. Son champ reste cantonné aux questions sociales et ne s'étend pas aux questions économiques. Il ressemble encore plus aux comités sociaux d'établissement que la Charte du Travail que le régime de Vichy mettra en place le 26 octobre 1941. Il est proche aussi du Comité d'entreprise tel qu'il sera défini dans sa version sans pouvoir de gestion proposée le 19 novembre 1944 par Alexandre Parodi. Il en est en revanche très éloigné de ce que mettra en place la loi du 16 mai 1946, davantage en accord avec « la participation des travailleurs à la direction de l'économie » du Programme national de la résistance adopté le 15 mars 1944.

Le 13 juin, une réunion des employés de commerce et du personnel de l'habillement d'Auxerre se tient en vue de la formation d'un groupement syndical. Elle est animée par un membre du personnel de la maison Mathieu & Hayes. Ainsi naît un syndicat local et indépendant des employés du commerce et toutes corporations<sup>75</sup>. La CGT dénonce la manœuvre patronale et considère le syndicat créé comme un syndicat *jaune*.

MM. Soisson & James et Mathieu & Hayes acceptent toutefois de conclure un accord avec le syndicat CGT des ouvriers et ouvrières de l'habillement donnant au personnel de ces deux maisons pleine et entière satisfaction sur l'ensemble. Seule la question du paiement à l'heure ou aux pièces n'est pas tranchée. Il le sera après un essai de quinze jours<sup>76</sup>.

Dès le 3 juin, Jean Moreau a pour sa part réuni ses salariés. Il leur parle du contrat collectif, des vacances payées, des revendications concernant les salaires de base, des majorations demandées, leur demande de lui faire confiance, leur promet de les réunir à nouveau pour leur annoncer que ses

---

71 *L'Union de l'Yonne*, 15 juin 1936.

72 « Ça commence bien », *L'Union de l'Yonne*, 5 juin 1936.

73 *Le Bourguignon*, 13 juin 1936.

74 *Le Bourguignon*, 14 juin 1936.

75 *Le Bourguignon*, 15 juin 1936.

76 *Le Petit Régional*, 20 juin 1936. « Les délégués du personnel, employés, maisons Soisson & James et Mathieu & Hayes, se sont réunis pour mettre au point les revendications qu'ils avaient à présenter. Elles ont été soumises respectivement à la Direction de ces deux établissements. Un accord est intervenu, donnant au personnel de ces deux maisons pleine et entière satisfaction sur l'ensemble des questions qui avaient été envisagées. »

organismes professionnels et lui-même auraient décidé. Le 16 juin, il fait afficher aux pendules pointeuses des usines la note suivante :

« Le personnel m'a fait confiance, conformément à ses habitudes.

Je le constate une fois de plus et je l'en remercie.

Notre usine, malgré des bruits tendancieux et intéressés, est restée tranquille et, de plus, aucune réunion n'a eu lieu dans le but de me présenter des revendications.

En effet, sans être surpayé, le personnel a toujours gagné sa vie à ma maison, sans perdre depuis 1919 une seule heure de travail sur le barème horaire affiché dans mes ateliers.

[...] J'ai reçu ce matin le compte rendu de l'accord conclu à l'Hôtel Matignon [...].

L'accord conclu sur des concessions réciproques met un terme à la situation dont le pays tout entier aurait fait les frais si elle avait duré ou si elle s'était aggravée.

Respectueux des décisions résultant de cet accord conclu au nom de mes syndicats professionnels, je prie le personnel de se trouver au magasin de gros à 18 h où je lui donnerai immédiatement connaissance de ma majoration des salaires que j'appliquerai immédiatement en conformité avec l'accord conclu, devant lequel je m'incline entièrement. »

Le même soir, il demande à son personnel de nommer 5 délégués et des suppléants, avec lesquels il aura dorénavant à prendre contact pour les questions intéressant l'hygiène, la sécurité, l'application des lois, décrets, réglementation du code du travail et tarif des salaires<sup>77</sup>. Cet officier se comporte comme un meneur d'hommes au langage direct.

Robert Guillet réagit très différemment. Convoqué par le préfet, il l'informe le 14 juin qu'il a remis ses pouvoirs d'administrateur délégué et qu'« il n'est plus rien dans la direction des usines<sup>78</sup> ». Il fait annoncer par son fondé de pouvoir le 16 juin la fermeture des ateliers « en raison d'une gestion déficitaire »<sup>79</sup>. Un peu plus tard, il précise :

« La décision de fermeture de l'usine n'est que l'exécution d'un ordre reçu depuis plus d'un an. La grève générale n'en est pas la cause mais seulement l'occasion. Si nous n'avions songé, comme c'est notre devoir, qu'aux intérêts de nos actionnaires, il y a deux ans que l'usine serait fermée<sup>80</sup>. »

Le 23 juin, la direction joint au bulletin de paie un avis de licenciement, retient le salaire du président du Comité de grève et porte plainte contre deux membres du personnel pour violation de domicile, occupation illégale des ateliers et pour avoir causé préjudice à l'usine<sup>81</sup>.

Un projet d'accord est pourtant signé le 27 au soir à Paris dans le bureau de M. Spinasse, ministre de l'Économie nationale. Il est ratifié le lendemain matin par 241 voix, 33 contre, 9 blancs. Le travail reprend le 30 juin au matin<sup>82</sup>. Mais la situation de l'entreprise reste très dégradée. Des renvois massifs s'échelonnent sur plusieurs mois<sup>83</sup>. Le personnel est réembauché individuellement. Les meneurs sont écartés délibérément à l'aide d'une liste rouge. Le syndicat CGT est une nouvelle fois décapité. La paix sociale règne de nouveau.

## L'état d'esprit des patrons

---

77 « Entente complète entre employeurs et employés », *Le Bourguignon*, 18 juin 1936.

78 *Le Bourguignon*, 15 juin 1936.

79 *Le Bourguignon*, 17 juin 1936 ; *Le Petit Régional*, 17 juin 1936.

80 *Le Bourguignon*, 24 juin 1936.

81 *Le Bourguignon* et *Le Petit Régional* des 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1936.

82 *Le Bourguignon*, du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1936.

83 Une quarantaine d'ouvriers sont renvoyés le 1<sup>er</sup> septembre. « Le conflit des usines Guillet », *Le Petit Régional*, 28 août 1936.

Les patrons éprouvent un sentiment d'injustice et de l'aigreur, s'opposent résolument à la politique du Front populaire et sont tentés par la remise en cause du compromis républicain de 1902. Ils « ont cessé d'être heureux ». Eux qui « ont travaillé dur pour obtenir le peu qu'ils ont » et dont « l'ascension sociale était due, en partie, aux valeurs d'ordre et de hiérarchie qu'on leur avait inculquées dans l'enfance<sup>84</sup> » éprouvent de l'aigreur :

« Par l'occupation des usines, la liberté du travail est violée ; le principe de la propriété privée l'est également. Il y a là un véritable mouvement révolutionnaire contraire à la justice qui, avant même que commence la discussion, met l'industriel dans un état très net d'infériorité puisque pèse sur l'usine, en cas de désaccord prolongé, la menace de dégâts matériels qui ruinaient pour de longs mois l'entreprise<sup>85</sup>. »

La politique socialisante de Léon Blum est jugée sévèrement. Certes il a pris quelques mesures fiscales heureuses telles que la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et de quelques lois sociales que la justice commandait (contrats collectifs, congés payés). Mais il a dévalué la monnaie en même temps qu'il a réduit la durée du travail, contraint les magasins à la fermeture deux jours par semaine, et s'est refusé à accepter le roulement du personnel, ce qui a généré une hausse vertigineuse des prix, réduisant en conséquence, et malgré la hausse des salaires, le pouvoir d'achat de chacun. Sa politique a appauvri et parfois ruiné le petit commerçant qui ne peut vendre ses marchandises stockées au prix de remplacement et qui se trouve, au bout de quelques mois, avec des réserves épuisées et un magasin à demi approvisionné. Elle interdit aux fabricants, grands ou petits, aux artisans, de modifier les marchés en cours, contractés avec le commerce libre, alors que, dans le même temps, les industries abritées, les concessionnaires de services publics, les fournisseurs de l'État bénéficient de l'échelle mobile pour la vente de leur produit<sup>86</sup>.

En mai-juin 1936, les masses ouvrières montrent que le pouvoir des patrons est fragile et que le régime des notables est menacé. En réalité, elles font voler en éclat le compromis républicain réalisé en 1902 après la victoire des radicaux aux élections législatives. Leur parti voulait concilier deux tendances contradictoires : d'une part, répondre à droite à la percée des partis nationalistes qui s'appuyaient « sur le mécontentement des notables, de la petite paysannerie, des classes moyennes, pour exiger de l'État qu'il protège les intérêts nationaux, qu'il mette fin à l'agitation sociale, qu'il défende les valeurs traditionnelles de la France rurale et catholique » ; d'autre part, endiguer à gauche la montée des forces politiques liées au mouvement ouvrier en cours d'émergence et regroupées au sein de la SFIO dirigée par Jean Jaurès. Ces forces avaient récupéré « à leur profit une partie de l'héritage progressiste de la Révolution française » et hissé sur le devant de la scène politique deux nouveaux personnages collectifs antagonistes : la « classe ouvrière » et la « bourgeoise ».

Le parti radical avait alors réactivé « l'héritage de la révolution française que la SFIO tentait de s'approprier » en plaçant « plus que jamais au cœur du programme républicain » la défense des droits de l'homme, de la justice, de la laïcité. Mais, dans le même temps, il avait repris à son compte les revendications des conservateurs : la défense de l'intérêt national, la protection de la petite propriété tout en donnant à la grande industrie les moyens de son développement, une législation protégeant de plus en plus strictement la main-d'œuvre nationale et une législation protectionniste permettant de taxer les produits importés afin qu'ils ne puissent plus concurrencer les produits français, d'atténuer la crise des campagnes et de freiner les migrations vers les zones urbaines<sup>87</sup>.

Menacés de déclassement, beaucoup de patrons sont des « déçus de la République ». Pourtant, si certains se tournent alors vers la droite nationaliste, la plupart continuent à faire confiance au parti radical ou à l'Alliance démocratique.

---

84 G. Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, op. cit., p.88.

85 « Les grèves dans les usines », *La Liberté de l'Yonne*, 7 juin 1936. Voir M. Bloch, « Examen de conscience d'un Français », op. cité, p.181-182.

86 Gaston Eugène Pébellier, député [PSF] de la Haute-Loire, « Commerçants, Artisans, avec le PSF, venez défendre vos professions », *Le Petit Journal*, 27 juin 1939.

87 G. Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, op. cit., p.67-70, p.84 et p.97.

## L'organisation de la revanche

De nombreux patrons n'acceptent pas les décisions prises à Matignon le 7 juin par les dirigeants de la Confédération générale de la production française (CGPF), à qui ils reprochent de les avoir trahis. Ils partagent les préoccupations de ceux que Bertrand de Jouvenel, ancien jeune Turc radical, a consultés dans son enquête pour *Marianne* : « Les gros peuvent s'endetter auprès des banques. Moi pas. Les gros [...] peuvent aller à l'étranger avec l'argent qu'ils y ont déposé. Moi pas. Ils peuvent demander être renfloués par l'État. Moi pas<sup>88</sup>. » Ils se sentent en revanche beaucoup plus proches des chambres de commerce dont la représentation est totale (grâce au suffrage universel) et équitable (grâce à la « représentation proportionnelle assurée par les catégories professionnelles). Dès le 9 juin, le président de la chambre de commerce d'Auxerre partage avec ses 113 collègues son opposition aux 40 heures.

La révolte interne révèle en plein jour une opposition entre quelque 700 000 PME et 28 000 grosses entreprises. Lors d'une réunion à la Chambre de commerce de Paris le 20 juillet, les présidents des Chambres de commerce de France et d'Algérie et les présidents et grands organismes professionnels régionaux et nationaux décident, à l'unanimité, de créer un Comité national d'entente du commerce et de l'industrie chargé de conjuguer étroitement l'action des Chambres de commerce et celle des groupements syndicaux et de réunir, au moins une fois par an, et en cas de besoin, en session extraordinaire, un Congrès national du commerce et de l'industrie. Pourvu d'une organisation stable, ce Comité, ouvert à tous sans ostracisme, doit dépasser « les préoccupations purement corporatives » pour dégager « la part commune des intérêts industriels et commerciaux », définir l'ordre nouveau qui « va régir ses rapports avec le monde ouvrier, ses relations avec l'Etat et la liberté de ses relations dans le domaine même des affaires », prendre « la défense du patronat au regard des intérêts publics du commerce et de l'industrie » et « assurer la sécurité du travail national ». Tout ce travail doit se faire « dans un esprit constructif ». « Cette force n'est pas un instrument de combat. » « Elle entend être aussi un puissant instrument de collaboration, d'apaisement, de compréhension sociale<sup>89</sup>. » Le 4 août 1936, la CGPF devient la Confédération générale du patronat français (en remplacement de la production). René-Paul Duchemin, artisan des Accords Matignon, est remplacé par Claude-Joseph Gignoux, qui appartient à ce que la presse nommait alors le « bain trust de Laval<sup>90</sup> »

Le 13 septembre, la Fédération des Groupements commerciaux, industriels et professionnels de l'Yonne se réunit à Migennes en session extraordinaire. Les 18 syndicats représentés groupant plus de 4 000 adhérents donnent leur adhésion pleine et entière au Comité national d'entente du Commerce et de l'Industrie<sup>91</sup>. Les patrons se transforment en patronat, c'est-à-dire en un groupe mobilisé et institutionnalisé ayant pour mission de mettre en œuvre une action collective capable de peser sur les politiques publiques<sup>92</sup>.

Au niveau national, Claude-Joseph Gignoux fait de la CGPF une organisation patronale de combat. Il appelle les patrons à faire face au « danger de subversion sociale » et à combattre le CGT en vue des renégociations prévues par la loi. Il rappelle le rôle du patron, « l'organisateur de la production, qui court des risques et qui doit, pour cela, exercer une autorité effective » ; et d'ajouter : « Vous êtes des chefs, c'est-à-dire que vous avez la charge non seulement des hommes, mais aussi des âmes<sup>93</sup>. » Il s'agit de « remettre l'autorité au cœur du processus d'encadrement et de direction ». Tous les patrons se reconnaissent dans ces propos. Ils veilleront désormais à éviter un

---

88 Bertrand de Jouvenel dans *Marianne*, in « Les beautés du Front populaire », *L'Union de l'Yonne*, 3 juillet 1936.

89 « Le rassemblement patronal et le Comité national d'entente du commerce et de l'industrie », *La Liberté de l'Yonne*, 5 septembre 1936, *Le Bourguignon*, 5 septembre 1936.

90 Gilles Richard, « Claude-Joseph Gignoux : une biographie exemplaire ? Réflexions sur les relations entre stratégies patronales et stratégies partisans à droite, de 1936 à la Libération », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. CIX, n°3, 2002, p.143.

91 « Le rassemblement patronal dans l'Yonne, *Le Bourguignon* », 15 septembre 1936, et *La Liberté de l'Yonne*, 20 septembre 1936.

92 J.-C. Dumas, *Dictionnaire historique des patrons français*, op.cit.

93 C.-J. Gignoux, *Patrons, soyez des patrons !*, Paris, Flammarion, 1937, p.46.



nouveau juin 1936, quitte à déstabiliser le gouvernement de Front populaire et à défendre une solidarité de classe, entre petits et grands patrons<sup>94</sup>.

La « profession organisée » devient dans le patronat l'un des rares thèmes rassembleurs. Cette troisième voie entre marxisme et libéralisme, entre lutte des classes et individualisme, entend défendre l'intérêt commun des employeurs et des employés et reconnaît un certain rôle à l'État en matière de justice. Derrière ce concept figure la volonté de réunir les salariés et les employeurs dans une même structure, d'organiser leur collaboration sur un plan strictement professionnel et, de façon plus idéologique, de s'opposer à tous les mouvements se réclamant, sous une forme ou sous une autre, de la lutte des classes<sup>95</sup>.

C'est à ce moment qu'émerge le corporatisme, qui s'inspire en partie de la doctrine sociale de l'Église. Sa promotion est assurée auprès des patrons par le *Labeur français* de Charles Stapfer, le Comité central de l'organisation professionnelle (CCOP) et le Centre des Jeunes Patrons (CJP). Le Parti Social Français reprend l'idée exprimée dans le Manifeste Croix de feu. L'union Nationale des Combattants fait de même. L'Italie fasciste et l'Espagne franquiste fournissent des exemples. A la CGT elle-même, René Belin et Georges Dumoulin considèrent le corporatisme à base syndicale comme un moyen d'optimiser la gestion des rapports sociaux.

Beaucoup de patrons auxerrois se sentent appartenir à ces « classes moyennes » qui, « coincées entre la grande industrie ou le grand commerce et les exigences du prolétariat [...] font tous les frais des réformes sociales »<sup>96</sup>. Leur résistance s'organise alors sur plusieurs axes de lutte. Si quelques-uns se refusent à appliquer les 40 heures d'une façon absolue et à accorder l'augmentation dans les conditions prévues, presque tous respectent la loi. Joseph Pignarre, président de la Chambre syndicale de la métallurgie d'Auxerre, accepte de participer le 11 janvier 1937 à la Commission départementale de conciliation organisée par le préfet et d'appeler, avec le secrétaire du syndicat ouvrier des métaux, à un accord unanime sur une majoration du taux de salaire horaire de 20% et à la conclusion d'un contrat collectif pour la métallurgie<sup>97</sup>. En contrepartie, les patrons veulent le rétablissement de l'ordre républicain, empêcher les réformes de structure du gouvernement et limiter le rôle de la CGT.

Les grèves ont au départ un caractère spontané, les ouvriers les utilisant comme moyen de manifester clairement leur aspiration à voir leurs conditions de vie s'améliorer. Le vote des lois sociales n'y met pas fin. « Les accords à peine conclus sont remis en question. La liberté du travail est suspecte de fascisme<sup>98</sup>. » L'illégalité devient légalité<sup>99</sup>. Malgré ses engagements à faire respecter l'ordre public, le gouvernement ne sévit pas en raison d'une promesse faite par Léon Blum à l'aile gauche de la SFIO « qu'il n'accepterait en aucun cas une mésintelligence avec l'ensemble de la classe ouvrière »<sup>100</sup>. Il multiplie « les délais de grâce, les conciliations et les arbitrages »<sup>101</sup>.

À Auxerre, le calme règne à nouveau sur les lieux de travail dès le mois de juillet 1936 et la seule grève signalée par la presse par la suite est celle de la batellerie en octobre<sup>102</sup>. Pourtant la presse locale de droite ne cesse de dénoncer la « petite guerre<sup>103</sup> » (guérilla) et les nombreuses atteintes à la liberté syndicale qui touchent le reste de la France. Début septembre, « les membres du conseil central de la CGPF [...] affirment la volonté de leurs adhérents de ne se prêter à aucune négociation chaque fois que seront méconnus ces principes essentiels »<sup>104</sup>.

Autre contentieux, les « réformes de structure » du Front populaire comme les nationalisations et les offices publics, qui veulent transformer la France « en nation de petits fonctionnaires à retraites,

---

94 J. Vigreux, *L'échappée belle*, op. cit., p.252-253.

95 Frédéric Tristram, « Le projet économique et social du PSF : entre flou programmatique et mystique d'une union des classes », *Le PSF*, op. cit., p.175.

96 « L'UNC et les classes moyennes », *L'Union de l'Yonne*, 3 juillet 1937.

97 « L'application des 40 heures et le réajustement des salaires horaires dans la métallurgie auxerroise », *Le Bourguignon*, 12 janvier 1937.

98 « La grève systématique », *L'Union de l'Yonne*, 7 novembre 1936.

99 « Le cabinet Blum en face des occupations », *L'Union de l'Yonne*, 10 juillet 1936.

100 G. Berstein, *Le Sénat sous la IIIe République*, op. cit., p.261.

101 « Les occupations d'usines », *La Liberté de l'Yonne*, 19 juillet 1936.

102 Une trentaine de bateaux sont immobilisés à Migennes. Les péniches appartenant aux petits propriétaires sont autorisées par le syndicat à poursuivre leur trafic, « La grève de la batellerie », *Le Bourguignon*, 4 octobre 1936.

103 Emile Roche, *La République*, 7 avril 1937, in « La CGT contre la loi », *La Liberté de l'Yonne*, 25 avril 1937.

104 « Un manifeste de la CGPF », *Le Bourguignon*, 13 septembre 1936.

où les intérêts privés se livreront des batailles sauvages sous la fêrule impuissante d'un Etat syndicaliste »<sup>105</sup>.

Les patrons entendent de même s'opposer à l'échelle mobile des salaires. La CGPF prend position à la fin septembre 1936 : « L'institution de l'échelle mobile équivaut à une accélération automatique et bientôt vertigineuse de la hausse des prix et à entrer dans le cycle infernal bien connu : poursuite entre le taux nominal des salaires et leur valeur d'achat réelle. [...] Accepter l'échelle mobile, c'est [...] admettre l'institution d'une monnaie de compte inférieure, indépendante du franc, d'où la disparition du franc comme monnaie internationale<sup>106</sup>. »

Dans le projet de loi de réforme fiscale que le gouvernement présente pour le budget de 1937, deux articles inquiètent par ailleurs les patrons : l'un concerne l'impôt sur le capital et l'autre les taxes sur les successions. Ils y voient « un nouveau coup au patrimoine, à l'héritage et à la famille »<sup>107</sup>. Ils accusent les socialistes au pouvoir de vouloir ruiner la classe moyenne pour mieux la prolétarianiser et abolir le maillon le plus faible de la chaîne de la propriété privée<sup>108</sup>.

Enfin, Les patrons ne partagent pas la volonté du gouvernement de faire de la CGT l'unique et légitime représentante de la classe ouvrière et de l'incorporer à la vie économique pour maintenir la paix sociale. Ils ne veulent pas du caractère « obligatoire » de la procédure d'arbitrage envisagée<sup>109</sup> ni de la nationalisation de l'embauchage et le débauchage par le truchement d'« un service public assurant à tous, employeurs et employés, des garanties réciproques et légitimes »<sup>110</sup>. Ils voient dans ces mesures un « prélude à la "soviétisation" générale des entreprises ». Ils entendent donc s'opposer au monopole syndical de la CGT, à l'arbitrage obligatoire des conflits sociaux, au contrôle sur l'embauchage et du débauchage.

## Les alliés du patronat

Pour faire connaître leur point de vue, les patrons ne peuvent pas compter sur les « informations radiophoniques des postes d'État » que le gouvernement confisque « à son profit exclusif » grâce à « une chronique économique parlée dans laquelle il célèbre les mérites et les succès de sa politique »<sup>111</sup>. Ils peuvent en revanche s'appuyer sur les journaux comme *Le Bourguignon*, *La Liberté de l'Yonne* et *L'Union de l'Yonne*. Ils bénéficient même à partir d'août 1937 d'un quasi monopole de la presse locale après le rachat du *Petit Régional*, seul journal auxerrois favorable au Front populaire, par les frères Ribière du *Bourguignon*. Ils cherchent l'appui des syndicats non cégétistes et celui des partis de droite et visent à détacher les radicaux valoisien de leurs alliés socialistes et des communistes et à les faire basculer vers le centre.

Quand ils ne sont pas hostiles aux syndicats, les patrons veulent les cantonner dans la défense corporative de leurs membres et refusent leur incursion sur le terrain politique<sup>112</sup>. En l'absence de syndicats chrétiens à Auxerre<sup>113</sup>, ils ne peuvent compter que sur les syndicats ouvriers professionnels comparables à celui apparu en juin chez Soisson & James : celui des mines et

---

105 « La dictature de la paresse », *La Liberté de l'Yonne*, 11 avril 1937.

106 « La CGPF contre l'échelle mobile », *Le Bourguignon*, 30 septembre 1936.

107 « Il n'y a pas de réforme fiscale », *L'Union de l'Yonne*, 12 décembre 1936.

108 Georges Lavau, Gérard Grunberg, Nonna Mayer (dir.), *L'univers politique des classes moyennes*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 2012.

109 G. Berstein, *Le Sénat sous la IIIe République*, op. cit., p.261. Pour les entreprises non dotées de convention collective, le gouvernement propose quatre niveaux d'arbitrage : Commission départementale de conciliation, Commission mixte formée par les Fédérations nationales professionnelles, Commission nationale de conciliation constituée sous la présidence du ministre intéressé, par un nombre égal d'employeurs et de salariés désignés par la CGPF et la CGT, arbitre commun désigné par le Président du Conseil de concert avec les deux Confédérations CGPF et CGT, *Le Bourguignon*, 29 novembre 1936.

110 « Une manœuvre de la CGT », *L'Union de l'Yonne*, 15 mai 1937.

111 « Les affaires reprennent », *L'Union de l'Yonne*, 14 novembre 1936. Ainsi Vincent Auriol lance à la radio des « appels pathétiques » et prononce des « paroles rassurantes », « En face des réalités », *L'Union de l'Yonne*, 26 décembre 1936.

112 « Aux ordres du Ministère des masses », *L'Union de l'Yonne*, 17 avril 1937.

113 Hormis celui des cheminots, « Les syndicats chrétiens des cheminots et les décrets lois », *Le Bourguignon*, 30 novembre 1938. En revanche, trois syndicats chrétiens existent à Sens : le syndicat des employés de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Sens et environs, le Syndicat féminin des employés du commerce, le syndicat des travailleurs à l'aiguille, *La Liberté de l'Yonne*, 28 juin 1936.

exploitations de Bourgogne de la Société des Ogres de France est créé le 27 août 1936<sup>114</sup>, celui des établissements Guilliet et Cie, le 22 décembre.

En janvier 1937, les négociations entre patrons et syndicalistes de la métallurgie pour la mise au point de la convention collective prennent pour base deux textes : un projet proposé par le patronat et un autre proposé par la CGT<sup>115</sup>. En fait, le premier est très proche de celui signé chez Guilliet. La principale différence entre les trois textes apparaît dans l'article 3 :

### Les projets de convention collective du travail en janvier 1937<sup>116</sup>

#### Droit syndical

##### Article n°3

#### Convention Guilliet et projet patronal

Les syndicats ouvriers s'engagent à **respecter le droit de chaque ouvrier de s'affilier au syndicat de son choix ou de ne faire partie d'aucun syndicat**, si cela lui plaît...

L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquence des actes contraires aux lois et notamment il ne doit pas avoir pour conséquence de **porter atteinte à la liberté du travail, à la liberté individuelle et au droit de propriété**.

#### Projet cégétiste

Si une des parties contractantes conteste les motifs de congédiement d'un travailleur, comme ayant été effectuée en **violation du droit syndical** [...], les deux parties s'emploieront à reconnaître les faits et à apporter au cas litigieux une solution équitable.

Les patrons de la métallurgie auxerroise veulent limiter le droit syndical et le droit de grève, n'accorder aucune indemnité aux délégués du personnel, rester maîtres de la définition des périodes de vacances, des tarifs particuliers (apprentis, travailleurs en équipe, autres catégories), de la publicité des embauches, des réemplois après licenciements, des délais de congé, etc.

Dans un tract de 1939, le syndicat professionnel des ouvriers et employés des établissements Guilliet et Cie fait la liste de ce qu'il a obtenu (rétablissement des bains-douches, primes d'ancienneté, bons de coopérative...) et conclut : « Les résultats de la collaboration sont visibles pour tous ceux que la haine n'aveugle pas<sup>117</sup>. » Toutefois ce syndicalisme demeure étranger au mouvement ouvrier par ses pratiques et notamment son refus de la grève face aux situations conflictuelles.

Les patrons se reconnaissent par ailleurs dans les thèmes traditionnels de la droite chers à Raymond Poincaré tels que le soutien aux classes moyennes, le refus de l'impôt et le respect de l'orthodoxie financière : équilibre budgétaire, stabilité de la monnaie, refus de la dévaluation<sup>118</sup>. Ils trouvent aussi ici ou là dans les divers partis des thèmes qui leur sont chers. PSF et Alliance démocratique sont les plus actifs à Auxerre.

Après la dissolution des Croix de feu, le lieutenant-colonel de La Rocque constitue le 7 juillet 1936 le Parti social français, puis se donne les moyens de s'engager sur le terrain électoral, légal et constitutionnel. Ce parti installe très vite son organisation dans l'Yonne<sup>119</sup>, bénéficiant de l'adhésion

114 Texte des statuts du syndicat (Archives Lechiche).

115 Les textes ont été reproduits : J.-C. Guillaume, « Guilliet, histoire d'une entreprise, 1847-1979, Compléments, BSSY, 1995, p.221-232. La version C.G.T. du *Syndicat Métallurgique et Similaire d'Auxerre* est proposée par M. Lucien Rivière, secrétaire. Elle est annotée à la main par un des représentants du patronat.

116 Ce texte a été retrouvé par mes soins dans les Archives de la société Pignarre. Il a été repris mot pour mot par le *Groupe des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Connexes de la région d'Auxerre*, dont le président était M. Joseph Pignarre, industriel. Les membres de la délégation patronale comptent aussi M. Dumeux pour les garagistes et M. Laroche pour les carrossiers.

117 Tract du Syndicat professionnel des ouvriers et employés des établissements Guilliet (Archives privées).

118 F. Tristram, « Le projet économique et social du PSF », art. cit., p.165-166 et p.169.

119 « Parti social français », *Le Bourguignon*, 20 juillet 1936.

des anciens Croix de feu comme Jean Moreau<sup>120</sup>, et sans doute aussi André James et Jean Nicolas. En 1937, il compte dans l'Yonne de 3 000 à 5 000 adhérents sur 84 554 électeurs inscrits, soit de 3,5 à 5,9%. Il compte en effet des anciens combattants, mais aussi une foule d'ingénus de la politique, quels que soient leurs préjugés ou suffrages antérieurs, majoritairement de droite mais pas uniquement<sup>121</sup>. Les patrons apprécient la dénonciation par le PSF du « collectivisme » et de « l'étatisme », le rejet des formes intégrées de distribution qu'il s'agisse des magasins à succursales multiples, des centrales d'achat ou de magasins à prix uniques, la lutte contre les avantages accordés aux coopératives, la condamnation d'une fiscalité décrite comme excessive et complexe<sup>122</sup>, la suppression réclamée de la patente. Ils se réjouissent aussi du refus de la grève des Syndicats professionnels français face aux situations conflictuelles. Ainsi, en novembre 1938, la CSPF « fait appel à tous les travailleurs pour qu'ils refusent de s'associer ou de suivre les mots d'ordre de grève générale qui dans l'état actuel n'a aucun caractère professionnel mais est, au contraire, une tentative révolutionnaire dirigée contre le pays et contre les travailleurs eux-mêmes »<sup>123</sup>. Elle a de ce fait du mal à se démarquer des « jaunes » de la Belle Epoque auxquels ses adversaires la comparent.

Fidèle à son refus de la logique des blocs et de l'affrontement qui conduit à la guerre civile, Pierre-Etienne Flandin, qui bénéficie dans l'Yonne d'un soutien assez fort dans le monde patronal [ ??? à préciser], continue quant à lui de jouer la carte du « centrisme », de la « concentration républicaine ». Il n'a de cesse de chercher à diviser l'alliance parlementaire du Front populaire pour détacher le parti radical de ses alliés<sup>124</sup>.

Les radicaux s'opposent au collectivisme, défendent la propriété individuelle et toutes les libertés, etc.<sup>125</sup>. C'est au Sénat, où tous les membres sont partisans du libéralisme à l'exception de 15 élus d'extrême gauche (13 socialistes et 2 communistes) et où ils sont majoritaires, que porte l'essentiel de leur action. En juin 1936, les sénateurs de la Gauche démocratique ont l'espoir de voir le gouvernement Blum ne pas mettre en avant la doctrine marxiste de la lutte des classes et conduire une politique de sagesse, d'ordre et de paix intérieure inspirant la confiance. Ils attendent qu'il établisse la justice sociale tout en faisant preuve d'autorité. Ils veulent éviter la fuite des capitaux et assurer le rétablissement financier indispensable pour mettre fin à la crise économique et pour assurer la défense de la France<sup>126</sup>.

Durant l'été 1936, les trois sénateurs Gauche démocratique de l'Yonne rencontrent les élus locaux qui constituent leur électorat et qui leur font part des doléances des agriculteurs, commerçants, chefs d'entreprise qui ressentent douloureusement les menaces sur la propriété et le coût des mesures sociales adoptées qui grève lourdement leur entreprise<sup>127</sup>. À la mi-novembre, lors de la seconde session du Conseil général de l'Yonne, présidée par Bienvenu-Martin, Perreau-Pradier [Alliance démocratique], Flandin [Alliance démocratique], Gaudaire [Gauche démocratique, ancien sénateur], Hamelin [Gauche démocratique, sénateur], Ribière, etc. votent un vœu affirmant que « le fait de recourir à la violence par l'occupation des fermes, des usines et des magasins et par la séquestration des personnes constitue une violation inadmissible de la liberté individuelle et la propriété »<sup>128</sup>. Ils demandent une politique d'ordre et de discipline.

Pour les patrons, « les radicaux [...] sont destinés à mettre un frein à la fureur des flots »<sup>129</sup>. « Il y a [...] quelque chose de changer ». « Le gouvernement est moins passif, admet qu'il ne doit pas tout

---

120 C'est la scission chez les Croix de feu auxerrois. Jean Moreau a donné sa démission, *Le Travailleur de l'Yonne et de la Côte d'Or*, 21 août 1937.

121 J.-P. Thomas, « Les effectifs du parti social français », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, Année 1999 Volume 62 Numéro 1, p.61-83, in D. Bensoussan, art. cit., p.41.

122 « La semaine du petit commerce et de l'artisanat », *Le Petit Journal*, 25 juin 1939.

123 F. Tristram, « Le projet économique et social du PSF », art. cit., p.162-166, p.201-204.

124 P.-E. Flandin croit à une rupture inévitable du Front populaire sur les problèmes économiques, sociaux et surtout financiers, *Le Bourguignon*, 5 novembre 1936.

125 « Contradictions du parti radical », *La Liberté de l'Yonne*, 25 avril 1937.

126 G. Berstein, *Le Sénat sous la IIIe République*, op. cit., p.259-260.

127 S. Berstein, *Histoire du Parti radical*, vol. II, *Crise du radicalisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1982, p.466-467.

128 « Vœux votés lors de la [2<sup>e</sup>] session du Conseil général », *Le Bourguignon*, 17 novembre 1936.

129 « Le ministère et l'opinion », *L'Union de l'Yonne*, 26 juin 1937.

laisser faire »<sup>130</sup>. La police intervient désormais « pour protéger la liberté du travail et les droits de propriété »<sup>131</sup> et écarte la menace du « gouvernement des masses ». Le flottement du franc soumet l'exécutif à un « plébiscite permanent de la confiance »<sup>132</sup> et déprécie le franc par rapport à la livre sterling.

Avec l'accession d'Édouard Daladier à la présidence du Conseil, des dirigeants de droite entrent au gouvernement. Ce dernier revient sur la loi des 40 heures, provoquant la rupture avec les communistes et les socialistes. Les radicaux quittent le 12 octobre le Comité national du Rassemblement populaire. Les 27-29 octobre, au congrès de Marseille, Daladier dénonce avec force les agissements communistes. Il mobilise peu après les préfets, les forces de l'ordre et la troupe contre la grève générale du 30 novembre, organisée par la CGT contre les décrets lois et appuyée par la SFIO et le PCF. À Auxerre, les perturbations sont très réduites : « Sur 3 500 employés et ouvriers auxerrois, 2% seulement ont cru devoir désertier leur travail<sup>133</sup>. » Au niveau national, 25% du secteur privé est en grève, ce qui correspond à une mobilisation assez forte, rappelant les chiffres du 12 février 1934. La grève est pourtant considérée comme un échec qui signe la défaite définitive du mouvement revendicatif.

Ainsi les patrons auxerrois, beaucoup plus proches de l'artisanat et du petit commerce que des 200 familles et profondément marqués par les épreuves de la Grande Guerre, croient encore, au début des années 1930, au modèle français fondé sur la République, la propriété, la liberté d'entreprendre, une collaboration de classes tempérée par le catholicisme social, tout en redoutant les effets de la concentration capitaliste et de la crise économique. Le grand mouvement de grèves avec occupation d'usines des mois de mai-juin 1936 ébranle la solidité de leurs convictions. Ils prennent peur, éprouvent un sentiment d'injustice et de l'aigreur, et remettent en cause le compromis républicain mis en place par les radicaux au début du siècle. Ils s'organisent et définissent les axes de leur lutte. Ils trouvent des alliés dans les syndicats ouvriers professionnels et les partis politiques de droite. Avec Pierre-Étienne Flandin à la manœuvre, ils pilonnent sans relâche les positions du Front populaire dans le but de détacher les radicaux de leurs alliés socialistes et communistes, en particulier ceux du groupe de la Gauche démocratique, majoritaire au Sénat, présidé par Jean-Baptiste Bienvenu-Martin. La stratégie se révèle payante puisque le parti radical rompt progressivement les liens qui l'unissent à la gauche et se fait l'artisan du rejet des partis marxistes de la majorité. Édouard Daladier, président du parti, prend la tête d'une majorité d'union nationale dont il est l'âme, l'inspirateur et le symbole, après avoir vaincu la gauche dans l'épreuve de force du 30 novembre 1938, et en réunissant autour de lui les vaincus de 1936 dont il est désormais le champion<sup>134</sup>. Les représentants des petites et moyennes entreprises ont bien joué le plus grand rôle dans le combat contre le Front populaire<sup>135</sup>.

À la fin des années 1930, presque tous les patrons auxerrois restent les enfants du siècle des Lumières. Ils continuent à croire à certaines valeurs de 1789 : la nation, la science, l'instruction du peuple, la prospérité générale. Ils sont toujours à la recherche de l'harmonie sociale naturelle que le parti radical a élevée à la hauteur d'une doctrine en 1901, persuadés qu'un bon gouvernement et une saine éducation suppriment la lutte des classes<sup>136</sup>. Certains refusent d'être placés « dans l'alternative, fascisme ou communisme » et voient dans les États-Unis la preuve « qu'une démocratie peut savoir se réformer »<sup>137</sup>. Ils acceptent les réformes légitimes à condition qu'elles soient graduelles et s'accommoderont plus tard des avancées sociales définies dans le programme du Conseil national de la Résistance et mises en œuvre à la Libération. D'autres acceptent bien la

---

130 « On en a assez ! », *L'Union de l'Yonne*, 17 juillet 1937.

131 « Force ou faiblesse ? », *L'Union de l'Yonne*, 31 juillet 1937.

132 P.-E. Flandin, « La politique », *L'Union de l'Yonne*, 24 juillet 1937.

133 « Comment les travailleurs auxerrois ont répondu à l'ordre de grève générale », *Le Bourguignon*, 1<sup>er</sup> décembre 1938.

134 Georges Lavau et alii, *L'univers politique des classes moyennes*, op. cit.

135 Eric Anceau, « Jean Garrigues, *Les patrons et la politique, de Schneider à Seillière*, Paris, Perrin, 2002 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4/2003 (n°50-4), p. 211-214.

136 Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, op. cité, p.285.

137 « L'exemple américain », *Le Bourguignon*, 7 novembre 1936.

Révolution française, mais seulement jusqu'en 1791<sup>138</sup>. Hantés par la décadence et le désordre, ils veulent chasser « les miasmes morbides »<sup>139</sup>. Ils aspirent à une « nation unie comme autrefois, puisant sa force dans le renouveau des traditions basées sur la Patrie, la Famille et les Métiers », « à une nouvelle renaissance française »<sup>140</sup>. Ils ne font plus confiance au parlementarisme et à l'économie du laissez-faire pour y parvenir<sup>141</sup>. Ils seront conduits à rechercher « de nouvelles formes de contrôle de la société pour empêcher que l'inacceptable ne se renouvelât et débouchera, dans les circonstances de la guerre, sur l'arrivée au pouvoir de Philippe Pétain<sup>142</sup> » qui un temps a pu être la solution recherchée depuis l'été 1936<sup>143</sup>.

Comme le remarque Marc Bloch dans *L'Étrange Défaite*, « une longue fente, séparant en deux blocs les groupes sociaux, se trouv[e], du jour au lendemain, tracée dans l'épaisseur de la société française »<sup>144</sup>. Auxerre comme le reste de la France se divise en deux blocs qui ne s'aiment pas, ou plus exactement qui ne se comprennent pas, développent des conceptions caricaturales l'un de l'autre et ne se reconnaissent mutuellement aucune légitimité<sup>145</sup>.

---

138 Stanley Hoffmann, « Préface », in Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, *op. cit.*, p.41.

139 Eloge funèbre prononcé par André James en février 1936.

140 « Jeunes de l'UNC », *L'Union de l'Yonne*, 18 décembre 1937.

141 Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, *op. cit.*, p.285.

142 G. Richard, « Claude-Joseph Gignoux », *art. cit.*, p.152.

143 J. Vigreux, *L'échappée belle*, *op. cit.*, p.253.

144 M. Bloch, « Examen de conscience d'un Français », *op. cit.*, p.181-182.

145 Gilles Morin, « La gauche et le PSF, du Front populaire à la guerre », *op. cit.*, p.113 et p.122.